

**Ministère de l'Education nationale,  
de la Formation professionnelle et des Sports**

**Débat d'orientation sur l'école d'intégration le 29 novembre 2000**

**Rapport à la Chambre des Députés  
sur la mise en œuvre de la motion adoptée  
Situation: mai 2004**

Au cours de ces dernières quelques années, un grand nombre de mesures ont été mises en place par le Ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports. Elles nous permettent, dès à présent, de mieux gérer les questions relatives à la scolarisation des enfants et des jeunes étrangers qui nous sont confiés et d'augmenter le taux de certification de nos élèves qui a atteint 80 %. Ce taux est encore insuffisant, mais il représente une progression très importante par rapport au taux de 50 % des années 90.

Un premier rapport sur la mise en œuvre de la motion avait été soumis à la Chambre des Députés en octobre 2002. Depuis lors, une partie non négligeable des idées et projets d'innovation mis à l'essai dans nos écoles au cours de ces dernières années a été inscrite dans les différents projets de loi soumis à la Chambre des Députés<sup>1</sup>. Ils feront désormais partie intégrante de notre école et nous permettront de mieux appréhender les défis de demain.

**Les 24 points de la motion et les actions entreprises :**

**1. Unité de l'école :**

*La Chambre des députés invite le Gouvernement.....*

*à préserver l'unité de l'école luxembourgeoise ainsi que de ses diplômes et certificats étant donné que la fréquentation d'une même école par les enfants étrangers et luxembourgeois est plus que jamais un élément indispensable à la préservation à moyen et à long terme de la cohésion sociale au Luxembourg,*

Le système éducatif luxembourgeois se voit confronté à une situation qui n'existe dans aucun autre pays: nulle part ailleurs, les élèves ne doivent maîtriser trois langues officielles, et nulle part ailleurs, le pourcentage d'enfants de langue étrangère n'est aussi élevé. En face de la difficulté de trouver des solutions équitables pour tous, une possible approche aurait été de développer deux écoles parallèles, l'une pour les autochtones, l'autre pour les allochtones. Ce choix politique risquerait d'entraîner une ségrégation des différentes communautés vivant dans notre pays, ce qui se répercuterait non seulement sur la cohésion de la génération actuelle, mais également sur celle des générations futures.

- 
- <sup>1</sup>Projet de loi portant organisation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire (N° 5224)
  - Projet de loi de base sur l'école (N° 5223)
  - Projet de loi portant organisation des lycées et lycées techniques (N° 5092)
  - Avant-projet de loi portant réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle

Des voies parallèles ne sont offertes que dans des domaines limités:

- alphabétisation en langue française (dont l'offre est maintenue)
- accueil des primo-arrivants
- classes à régime linguistique spécifique dans l'enseignement secondaire technique
- classes "allemand langue étrangère" (ALLET) dans le cycle inférieur de l'enseignement secondaire

Lors de l'aménagement des structures et programmes scolaires, le grand défi consiste donc à garantir les meilleures chances de qualification à tous les élèves en développant des mesures équitables pour l'ensemble de la communauté et en maintenant l'unité des diplômes. Chaque mesure prise pour éliminer une entrave qui empêche un élève d'atteindre le niveau de qualification correspondant à ses capacités doit valoir pour tous nos enfants, luxembourgeois et étrangers.

Néanmoins, il faut relever que le Luxembourg doit également satisfaire à ses obligations internationales et offrir aux enfants des familles qui n'envisagent qu'un séjour limité dans le temps (ex. fonctionnaires d'organisations internationales) des structures scolaires de type international permettant une réintégration rapide dans le pays d'origine et délivrant des diplômes étrangers. La loi du 14 mai 2002, portant reconnaissance d'équivalence du baccalauréat international au diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeoises, constitue dans ce contexte une marque supplémentaire de l'esprit d'ouverture qui caractérise notre société.

## **2. Trilinguisme :**

*à maintenir le principe du trilinguisme (luxembourgeois, allemand et français) de l'école luxembourgeoise,*

J'aimerais préciser qu'il ne saurait être question de s'engager sur le chemin de la facilité et d'apprendre moins de langues ou même de supprimer une langue. Bien au contraire, il importe d'assurer à tous nos élèves un meilleur apprentissage des langues et de sauvegarder le trilinguisme de nos écoles. Cependant, il faut également admettre qu'à l'état actuel des choses, les langues constituent un écueil parfois insurmontable pour beaucoup de nos élèves, qu'il s'agisse du français pour les élèves luxembourgeois, ou de l'allemand pour les élèves d'origine romanophone.

Nous ne pouvons pas exiger de tous les élèves de maîtriser à la perfection trois langues étrangères, à l'écrit comme à l'oral: certaines formations exigent des connaissances linguistiques approfondies, pour d'autres, des compétences normales suffisent. Le but principal est néanmoins de donner à tous nos élèves les bases élémentaires des trois langues, condition nécessaire à la communication entre tous nos habitants et au maintien de notre compétitivité économique.

Pour cette raison, une série de mesures ont été prises au niveau de la méthodologie et des contenus de l'enseignement des langues: l'ensemble des mesures est orienté suivant le principe qu'il importe d'apprendre les trois langues nationales, dont il faut assimiler d'abord les éléments de base - ce qui demande du temps pour l'explication, l'application et la répétition.

### **3. Apprentissage de la langue luxembourgeoise :**

*à promouvoir, dès l'éducation précoce, des mesures spécifiques en vue de l'apprentissage de la langue luxembourgeoise comme langue de communication, lui permettant ainsi de jouer son rôle de facteur d'intégration dans la société luxembourgeoise,*

Des efforts considérables sont faits pour l'acquisition et le développement de la langue luxembourgeoise, aussi bien auprès des enfants que des jeunes et des adultes.

L'apprentissage de la langue luxembourgeoise est inscrit au projet de loi de base sur l'Ecole (article 11).

#### *Education précoce et préscolaire:*

- L'éducation précoce a été introduite sous forme de projet-pilote en 1998. Alors qu'en 1998/99, 22 communes offraient des groupes d'éducation précoce, ce chiffre s'élève à 89 communes en 2003/04. A partir de 2005/06, toutes les communes sont tenues d'assurer l'éducation précoce <sup>2</sup>.

Un des buts de l'éducation précoce est de développer les compétences langagières de tous les enfants et, en particulier, de familiariser les enfants de langue étrangère avec la langue luxembourgeoise. Dans le Plan cadre de l'année 2000, il est précisé qu'il faudra faire en sorte que les enfants non luxembourgeois progressent le plus possible en ce qui concerne la compréhension et l'utilisation de la langue luxembourgeoise. Il indique des orientations pédagogiques destinées à favoriser l'apprentissage langagier de tous les enfants.

- Le nouveau plan cadre unique pour l'éducation préscolaire, qui paraîtra en 2005, souligne l'entité du cycle pédagogique réunissant l'éducation précoce et préscolaire et définit les objectifs et méthodes de cet ordre d'enseignement.

Il comprendra en annexe un aide-mémoire en langue allemande et française, avec une liste des compétences permettant la description des progrès des enfants (observation, documentation et évaluation des acquis; progression de l'enfant dans les différents domaines définis au plan cadre de l'éducation préscolaire -notamment les compétences langagières).

Cet outil peut également être utile lors des entretiens avec les parents ou dans le cadre du passage préscolaire-primaire. Il ne s'agit néanmoins pas d'introduire un contrôle des connaissances de luxembourgeois à l'entrée de l'école primaire.

- Des recommandations relatives à la mise en place et à l'organisation de cours de soutien en langue luxembourgeoise dans les classes de l'éducation préscolaire ont été adressées à tous les enseignants dans le cadre des différentes lettres circulaires de printemps.
- Des groupes d'échange de bonnes pratiques entre enseignants du préscolaire ont été mis en place.

---

<sup>2</sup> Projet de loi n° 5224 portant organisation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, art. 124

- De nouveaux matériels didactiques ont été élaborés et présentés lors de réunions de service, respectivement dans le cadre de formations continues dans l'ensemble du pays<sup>3</sup>.

*Enseignement primaire:*

Le manuel "Lies a fléi, lëtzebuerger Liesbuch fir d'3. an d'4. Schouljoer", anthologies de textes en langue luxembourgeoise a paru en 2003. Il est accompagné d'un CD.

Le manuel pour les 5e et 6e années d'études est en élaboration.

Les enseignants des 5es et 6es années d'études sont invités à lire des livres d'auteurs en luxembourgeois (lettres circulaires de printemps de 2003 et 2004).

*Enseignement postprimaire:*

Une méthode d'apprentissage du luxembourgeois en 3 volumes "Mir schwätze mateneen" a été élaborée par un groupe d'enseignants et publiée par le ministère de l'Education (2000 et 2002). Cette méthode est utilisée dans les classes accueillant des élèves récemment arrivés au pays (classes d'accueil de l'enseignement secondaire technique et classes francophones du régime préparatoire).

*Formation des Adultes:*

- *Offre de cours:*

L'offre de cours en langue luxembourgeoise organisés par le Service de la Formation des Adultes est très diversifiée et en constante augmentation: elle comprend des cours du soir, des cours pendant la journée, des cours organisés de façon décentralisée tant sur le territoire luxembourgeois que dans la Grande Région<sup>4</sup>. Des cours intensifs d'été sont organisés au Centre de Langues Luxembourg (15 juillet au 15 août).

Depuis l'année scolaire 1980-1981 (405 inscriptions), le nombre d'inscriptions a connu une progression linéaire constante d'en moyenne 5%. Pendant certaines périodes toutefois, la progression était beaucoup plus importante, notamment en 1997-1998 et en 2001-2002.

En 2003/04, 3047 personnes étaient inscrites à des cours de luxembourgeois organisés par le service de la Formation des Adultes du ministère de l'Education (dont 320 dans les lycées, 751 au Centre de Langues, 1465 dans les communes et les asbl conventionnées, 511 dans la Grande Région).

- 
- <sup>3</sup> Lëtzebuergesch an der Spillschoul, livre du maître avec options méthodologiques et objectifs pour l'apprentissage du luxembourgeois et le développement du langage oral
  - "Lëtzebuergesch fir déi Kleng, Beispiller vu gudder Praxis" (recueil d'exemples de bonne pratique, élaborées par les enseignants et développant les capacités d'expression et de compréhension orales). Les deux premières fardes ont paru, la 3e est en phase de finalisation.
  - " Les saisons - Sproochmapp fir d'Spillschoul", valisette de matériel didactique proposant des activités langagières ayant comme sujet les 4 saisons.
  - Le logiciel: "Klick mam Nick", premier CD-Rom en langue luxembourgeoise visant le développement de la langue.
  - Le logiciel "Am Dschungel", en 8 langues (luxembourgeoise, allemande, française, portugaise, anglaise, espagnole, italienne et serbo-croate). Il a pour but la sensibilisation à différentes langues.
  - "Fitifax" (éveil aux sciences), ainsi que du dossier méthodologique à l'intention des enseignants "

<sup>4</sup> Organisés dans le cadre des accords de Karlsruhe depuis l'année scolaire 1996-1997, ces cours ont lieu en coopération avec 8 administrations communales lorraines et 7 « Volkshochschulen » allemandes.

Il est cependant vrai que, si l'offre de cours de langue luxembourgeoise est extensive, et augmente chaque année, elle n'est toujours pas suffisante pour couvrir une demande en croissance exponentielle.

- *Méthodologie:*

La méthodologie des nouveaux manuels « Lëtzebuergesch fir all Dag » est une approche communicative qui insiste plus particulièrement sur l'oral et dont le but est de donner aux apprenants, le plus rapidement possible, les compétences de communication de base pour maîtriser des situations de la vie quotidienne.

Une méthode audio-visuelle "Da lass" a été élaborée et diffusée dans une première phase dans le cadre d'émissions à RTL-Télévision. Le but en était plus particulièrement de sensibiliser les frontaliers à la langue luxembourgeoise. Par la suite, ces émissions ont été revues et complétées, et publiées sous forme de cassette vidéo accompagnée d'un livre d'exercices.

- *Formation des enseignants*

En ce qui concerne la formation des enseignants de luxembourgeois, le Service de la Formation des Adultes organise annuellement un cycle de formation initiale couvrant des aspects aussi divers que la pédagogie des adultes, la didactique des langues étrangères, les méthodes d'enseignement, les moyens et outils d'évaluation, la grammaire et l'orthographe luxembourgeoises, les réalités socio-culturelles du Grand-Duché. S'étendant sur 90 heures de formation (complétées par des visites de classes), ce cycle de formation regroupe en moyenne 20 enseignants par an. Après leur formation, ces personnes sont soit recrutées par le Service de la Formation des Adultes, soit se verront confier des cours par les administrations communales et les associations sans but lucratif, et même par les écoles privées de langues.

#### **4. Langues véhiculaires :**

*à sensibiliser les enseignants sur l'importance d'utiliser l'allemand et le français comme langues véhiculaires, tel que prévu dans les différentes disciplines,*

Dans l'éducation précoce et préscolaire, la langue véhiculaire est le luxembourgeois.

Deux instructions ministérielles sur l'emploi des langues véhiculaires ont été publiées et adressées aux écoles: enseignement primaire (lettre circulaire de printemps, mai 2001); enseignement secondaire (novembre 2001). Les inspecteurs de l'enseignement primaire ainsi que les directeurs de l'enseignement secondaire sont chargés de vérifier le respect de ces instructions. Suivant les rapports des inspecteurs et des directeurs des lycées, cette campagne a contribué à une nouvelle prise de conscience de l'importance des langues véhiculaires et a eu un effet bénéfique sur l'apprentissage des langues.

Cette action a porté ses fruits, mais elle est à répéter régulièrement, étant donné qu'elle s'attaque à une habitude fortement enracinée, consistant à recourir au luxembourgeois pour donner les explications dans les autres cours.

Il faudra par ailleurs veiller à ce que les langues française et allemande soient utilisées à parts plus ou moins égales dans les formations supérieures, notamment celles préparant à l'enseignement.

## **5. Contenus et méthodes d'apprentissage des langues**

*à mener une réflexion approfondie sur les méthodes de l'apprentissage des langues dans les différents ordres d'enseignement, en renforçant l'apprentissage des éléments de base des langues (en oral comme en écrit), en élaguant au besoin les programmes, en adaptant les progressions et en prévoyant assez de temps pour la répétition et la différenciation,*

### *Enseignement primaire*

Une nouvelle méthode d'alphabétisation a été élaborée en commun avec les enseignants (voir point 6), ainsi que de nouveaux manuels pour l'enseignement de la langue allemande (lecture, grammaire, langue).

Le nouvel abécédaire "Mila" combine plusieurs approches méthodologiques pour apprendre à écouter et parler, lire et à écrire. Ce manuel, élaboré en collaboration étroite avec les titulaires du degré inférieur, a été généralisé depuis la rentrée 2003/04. Il propose des activités qui conviennent à tous les enfants, quelque soit leur rythme d'apprentissage et notamment à ceux qui apprennent l'allemand comme langue nouvelle. L'instituteur peut dès lors mieux différencier et procéder à un enseignement structuré de la langue allemande<sup>5</sup>. Un encadrement intense des enseignants est assuré sous forme de réunions régulières d'information et d'échange.

En 2e et 3e année d'études, les manuels (Lese- und Sprachbuch) combinent l'apprentissage de la lecture avec l'apprentissage de la langue allemande proprement dite (voir point 6).

### *Enseignement secondaire et secondaire technique*

Les commissions des programmes ont reçu l'instruction de définir, dans les programmes, les connaissances que les élèves doivent obligatoirement acquérir et les connaissances supplémentaires, qui peuvent être apprises en fonction du niveau de la classe. Les programmes doivent être agencés de façon qu'il subsiste suffisamment de temps pour l'application pratique des connaissances.

Les programmes du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique (langues et mathématiques) seront "désecondarisés", c'est-à-dire qu'une task force a été chargée de définir les programmes de manière qu'ils correspondent mieux à la finalité de cet ordre d'enseignement et qu'une partie importante du temps (environ un tiers) puisse être consacrée à l'application pratique du savoir.

Dans l'enseignement secondaire technique, les travaux préparatoires pour la modulation des exigences en langues en vue de l'introduction du concept de 1re et 2e langue ont commencé. Il s'agit de donner aux élèves la possibilité de choisir soit l'allemand, soit le français comme 1e langue. Les élèves d'un certain nombre de sections peuvent choisir entre l'allemand et le français pour le cours de langues. Cette mesure sera étendue à toutes les formations où l'étude de plusieurs langues ne fait pas partie des exigences professionnelles.

---

<sup>5</sup> Le manuel a été présenté lors de réunions de service et tous les enseignants ont participé à des séances de formation avec le groupe d'élaboration de l'abécédaire ainsi que l'inspecteur de l'arrondissement. Par ailleurs un échange par mail entre enseignants (aide, communication de matériel didactique et productions de textes par les enfants) a été mis en place (<http://mila.men.lu/>).

### *Campagne de promotion de la lecture.*

Le ministère de l'Éducation nationale a déclaré l'année scolaire 2003-2004 année de la lecture. On sait que la lecture est au cœur de tout apprentissage, scolaire ou non. Pour les enfants de langue étrangère, la lecture est un moyen attractif de familiarisation avec les langues apprises à l'école. Le fait de se priver des bienfaits de la lecture est préjudiciable à plus d'un égard : non seulement les enfants et les adolescents non-lecteurs passent à côté du plaisir et de l'épanouissement personnel que procure la lecture, mais ils risquent également de prendre du retard, voire d'échouer, dans leur parcours scolaire dans la mesure où les difficultés de compréhension de texte se répercutent négativement, étude PISA à l'appui, sur les compétences dans l'ensemble des branches.

La campagne de promotion de la lecture couvre plusieurs volets allant de l'éveil à la lecture des tout jeunes à la mise en exergue de la diversité des choix auprès des adolescents, de la sensibilisation des parents, luxembourgeois comme étrangers, à la valorisation du rôle de la lecture pour le développement intellectuel et l'épanouissement personnel. Des séances de lecture et activités spécifiques ont été organisées en collaboration avec les ambassades d'Italie et du Portugal.

La campagne de promotion de la lecture a connu un énorme succès dans tous les ordres d'enseignement. Un très grand nombre de jeunes de tous les âges et de toutes les origines ont pris ou repris goût à la lecture.

### **6. Apprentissage de l'allemand (enseignement primaire) :**

*à introduire dans l'enseignement primaire une nouvelle méthodologie de l'enseignement de la langue allemande, s'inspirant de l'approche de l'apprentissage de l'allemand comme langue étrangère,*

Tout comme les manuels de français utilisés dans les écoles primaires luxembourgeoises, le concept méthodologique à la base du nouvel abécédaire et des nouveaux manuels d'allemand s'inspire de l'approche de l'apprentissage de l'allemand comme langue étrangère<sup>6</sup>. A partir de la 2e année d'études, il existe, pour chaque année d'études, un livre de lecture (Lesebuch) et un manuel avec exercices de langue (Sprachbuch).

L'élaboration de ces matériels didactiques est guidée par les principes suivants :

---

#### <sup>6</sup> **1e année d'études**

- Mila (abécédaire)

#### **2e année d'études**

- Lesen 3, Schreiben 3a, Schreiben 3b

- Hokuspokus Simsalabim, ein Sprachlernbuch für das 2. Schuljahr

- Zingaro Sprach- und Lesebuch für das 2. Schuljahr

#### **3e année d'études**

- Dschumanji, Lesebuch für das 3. Schuljahr (Band 1 + Band 2)

- Sprachbuch für das 3. Schuljahr

#### **4e année d'études**

- Lesebuch für das 4. Schuljahr, Band 1 + 2

- Sprachbuch für das 4. Schuljahr

#### **5e année d'études**

- Baiabong, Lesebuch für das 5. Schuljahr, Band 1 + 2

- Sprachbuch für das 5. Schuljahr

- Grammatikbausteine 5. Schuljahr, Uebungsbuch Schüler

#### **6e année d'études**

- Ubangi-Schari, Lesebuch für das 6. Schuljahr, Band 1 + 2

- Sprachbuch für das 6. Schuljahr

- Grammatikbausteine 6. Schuljahr, Uebungsbuch Schüler

- considérer l'allemand comme langue seconde / montrer à l'enfant l'utilité de l'apprentissage de la langue allemande ainsi que du plurilinguisme / utiliser l'allemand comme langue véhiculaire à l'école
- considérer aussi bien l'oral que l'écrit / valoriser davantage l'oral, surtout au début de l'apprentissage : le parler en offrant à l'enfant des occasions et des incitations pour s'exprimer ; la compréhension orale moyennant des activités d'écoute
- intégrer l'apprentissage structuré dans un contexte : l'enfant doit apprendre la grammaire et le vocabulaire de manière structurée, mais dans des contextes en relation avec le phénomène langagier à traiter et avec le monde de l'enfant
- apprendre de manière structurée pour répondre aux besoins de comprendre et de s'exprimer, oralement et par écrit / Elargir l'offre en lecture, surtout en offrant une grande diversité de types de textes / Développer auprès de l'enfant des stratégies d'écoute et de lecture
- offrir des aides de toute sorte à des élèves en difficulté d'apprentissage : exercices de répétition ou d'approfondissement.

Finalement, on doit remarquer que ces principes, issus de la didactique dite communicative des langues, auront également des effets bénéfiques sur l'apprentissage de la langue allemande par les enfants luxembourgeois.

### **7. Projets d'école dans l'enseignement primaire :**

*à mettre sur pied, dans l'enseignement primaire, des projets-pilotes d'alphabétisation en français, de cycles d'apprentissage des deux premières années de l'enseignement primaire en trois années, ainsi que de "team-teaching". Il doit, dans ce contexte, être veillé à ce que tout risque de ségrégation soit évité,*

Depuis 1998, les communautés scolaires du préscolaire et du primaire ont la possibilité d'initier un projet d'innovation pédagogique, intitulé « Projet d'école ». En 2003, le concept de projet d'école a été ancré par le projet de loi portant organisation de l'enseignement primaire.

20 projets sont actuellement en cours, dont certains plus spécifiquement orientés vers l'intégration des enfants de langue étrangère, d'autres centrés autour de la promotion de la lecture. Dans le cadre des projets d'école, le SCRIPT suit les nombreuses classes qui se sont engagées dans le team-teaching et l'apprentissage en cycles et organise des formations pour les enseignants.

#### *Alphabétisation en français*

Dans la "Lettre circulaire de printemps" de 2000, un appel à candidatures avait été adressé aux communes et aux enseignants intéressés à participer à un projet-pilote d'alphabétisation en français. Le projet qui avait été élaboré par le SCRIPT prévoyait une organisation flexible, évitant la ségrégation des élèves. Il devait être finalisé en collaboration avec les enseignants intéressés et adapté aux conditions locales. Aucune commune ne s'est montrée intéressée à s'engager dans un projet de cette nature.

Le projet n'est pas abandonné pour autant. Une possibilité de réalisation de projets-pilotes est notamment prévue dans le cadre du nouveau projet de loi portant organisation de l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire: ce projet de loi

prévoit la possibilité, en cas de besoins dépassant le cadre communal, de créer des classes à régime particulier au niveau de l'Etat (article 51)<sup>7</sup>.

#### *Cycles d'apprentissage et team-teaching*

Les autorités communales et les enseignants agissant dans des contextes scolaires difficiles ont été invités à combiner l'introduction du cycle d'apprentissage avec l'enseignement par équipe au degré inférieur.

Le principe de fonctionnement en est que deux classes sont prises en charge par une équipe de trois enseignants, qui assurent toutes les branches dans ces classes. L'avantage principal de cette organisation est la possibilité pour les enseignants d'intervenir à deux pendant certaines leçons dans les branches principales et de fournir ainsi une différenciation didactique supplémentaire. Le projet bénéficie d'un encadrement par le SCRIPT.

Des projets-pilote de team-teaching fonctionnent dans différentes classes préscolaires.

Le cycle d'apprentissage des deux premières années à l'enseignement primaire permet d'accomplir ces années d'études où se font les apprentissages fondamentaux en une, deux ou trois années. L'expérience a commencé en 2001/02 avec 10 classes du degré inférieur de l'enseignement primaire qui ont fonctionné selon ce principe. En 2003/04, le cycle fonctionne dans 88 classes. Un document de base regroupant des recommandations, des réflexions et des directives vient d'être publié.

### **8. Langues : objectifs et niveaux-seuils par ordre d'enseignement**

*à redéfinir les seuils et types de connaissances linguistiques (compétences écrites et orales) à atteindre dans les différents ordres d'enseignement et les différentes voies de formation en fonction des besoins professionnels ultérieurs.*

#### *Enseignement primaire: bulletins scolaires et objectifs pédagogiques*

Un nouveau livret scolaire, destiné à renseigner de manière plus nuancée sur les capacités et progrès de l'enfant, est introduit progressivement, en commençant par les 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> années d'études en 2003/04.

Dans ce bulletin, pour chaque année, respectivement cycle d'apprentissage, une page est réservée à la description des objectifs principaux à atteindre. Une deuxième page est prévue pour l'évaluation des performances de l'élève et de son attitude au travail.

Pour les langues, les objectifs sont définis pour l'oral, la lecture et l'écrit. Le bulletin décrit également les compétences transversales.<sup>8</sup>

Une traduction de ces objectifs en langue portugaise, à l'intention des parents portugais et capverdiens, a été réalisée.

La généralisation progressive du nouveau bulletin est accompagnée d'offres de formation continue pour les enseignants et de réunions d'information pour les parents.

---

<sup>7</sup> art. 51. "Pour des besoins dépassant le cadre communal, des classes à régime particulier au niveau de l'Etat peuvent être créées par règlement grand-ducal, qui en détermine les objectifs pédagogiques et les modalités de fonctionnement".

<sup>8</sup> Courrier de l'Education nationale, numéro spécial, avril 2004: Objectifs principaux des différentes années d'études.

### *Epreuves communes et épreuves standardisées.*

Depuis l'année scolaire 2003/04, des épreuves communes ont été introduites en 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année d'études. Ces épreuves étalonnées permettent aux enseignants qui y participent de positionner les acquis de leurs élèves par rapport à la moyenne nationale.

Les élèves de 6<sup>e</sup> année d'études participent d'office aux épreuves standardisées.

### *Le Cadre européen commun de référence pour les langues*

Dans le passé, les questions de niveaux-seuils ont maintes fois fait l'objet de débats passionnés, sans aboutir à un résultat tangible.

Voilà pourquoi le comité de suivi, chargé de la planification de la mise en pratique de la motion, en concertation avec les présidents des commissions des programmes de l'enseignement secondaire et secondaire technique, a décidé de procéder de manière plus pragmatique et de s'inspirer des conclusions d'expériences réalisées à l'étranger. Dans le souci de garantir la comparabilité des standards exigés, on s'appuiera notamment sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (apprendre, enseigner, évaluer) et le Portfolio Européen des Langues (PEL) du Conseil de l'Europe.

Le Cadre européen commun de référence pour les langues met l'accent sur d'autres compétences que celles traditionnellement évaluées dans notre enseignement, et peut ainsi induire un changement de paradigme dans l'enseignement et l'évaluation des langues. Son utilisation dans le contexte des programmes et systèmes d'évaluation existants demande un ajustement qui est en train de se faire dans le cadre de groupes de travail.

Une définition des niveaux à atteindre est nécessaire pour toutes les langues. Ces travaux ont été initiés en mars 2001 et prendront sans doute quelques années avant d'être opérationnels (voir point 9). Dès l'année scolaire 2001/02, des formations et conférences par des experts étrangers ayant de l'expérience avec le PEL ont été organisées par le SCRIPT. Du 17-19 octobre 2002, un séminaire international sur le Portfolio Européen des Langues a été organisé dans le cadre de la Présidence du Conseil de l'Europe.

Lors de l'introduction de l'épreuve commune en classe de 9<sup>e</sup> de l'EST, en 2001/02, cette nouvelle approche d'évaluation a déjà été partiellement appliquée.

Par ailleurs, les Commissions nationales des différentes formations s'en sont inspirées pour estimer les niveaux en langues requis en fonction des exigences professionnelles des différentes formations.

### *Enseignement secondaire technique*

La méthodologie de l'enseignement des langues, le poids des langues dans les différentes voies de formation ont été adaptées de manière à ce que d'un côté l'atout que constitue la connaissance de plusieurs langues de nos élèves soit conservé et que d'un autre côté une déficience dans une langue ne puisse pas constituer une entrave insurmontable pour accéder à une qualification. Les actions qui sont reprises dans différents points ci-après se résument comme suit :

- 1) au cycle inférieur, création de classes d'accueil et de classes d'insertion pour intégrer les élèves récemment arrivés au pays moyennant un apprentissage intensif de langues
- 2) approche 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> langue au cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique
- 3) nouvelle pondération des langues dans les formations du régime technique

et du régime du technicien. Si les finalités professionnelles le permettent, l'élève peut choisir entre le français et l'allemand. Pour toutes les formations du technicien, l'anglais est devenu obligatoire

- 4) création de classes à régime linguistique spécifique au cycle moyen et supérieur, dans lesquelles la formation se fait en français

#### *Enseignement secondaire: les classes ALLET*

Dans l'enseignement secondaire classique, un projet allemand-langue étrangère (classes ALLET) a été mis en place dès 2002/03 au Lycée classique de Diekirch, et, en 2003/04 dans 4 lycées différents, permettant une couverture nationale.

Ce projet permet de donner, à des élèves qui sont faibles en allemand tout en ayant obtenu d'excellents résultats en français et en mathématiques à l'enseignement primaire, un cours d'allemand spécifique et renforcé.

L'information a été transmise aux écoles primaires par l'intermédiaire de la lettre circulaire de printemps et par les inspecteurs. Elle est inscrite comme possibilité d'orientation sur l'avis d'orientation.

Grâce à cette mesure le pourcentage d'élèves étrangers dans la classe de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire a sensiblement augmenté (ces dernières années il était de l'ordre de 14,15% ; actuellement il est de 21,3%).

### **9. 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> langue**

*à étudier la possibilité d'introduire la notion de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> langue et d'appliquer, surtout dans l'enseignement secondaire technique, le principe d'une exigence très forte dans une langue dominante et d'une exigence moindre dans plusieurs autres langues, tout en adaptant les programmes, les méthodes et l'évaluation,*

- L'introduction du concept de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> langue implique une définition de ces seuils à deux niveaux pour l'allemand et le français.
- La description de ces niveaux est en train d'être faite suivant un cadre de référence global (voir point 8), permettant l'élaboration d'un modèle concret pour illustrer les exigences en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> langue.
- Les aménagements des programmes de langue valent pour tous les élèves, quelle que soit leur langue d'origine.

#### *Régime préparatoire*

Actuellement les Commissions nationales des programmes, sous la direction du ministère de l'Education, élaborent des niveaux de compétences différenciés permettant de mieux former les élèves et de les orienter de façon plus judicieuse vers une formation professionnelle adéquate.

#### *Projet-pilote "Cycle inférieur" dans l'enseignement secondaire technique:*

Un des buts de cette réforme, mise en place à la rentrée 2003/04, dans 4 établissements (Lycée Technique Bonnevoie, Lycée Aline Mayrisch, Lycée technique agricole, Lycée technique Josy Barthel Mamer) a été de fixer les objectifs en définissant les exigences de base en langue française et allemande. Ces exigences ont été formulées sous forme de compétences sur base du cadre européen de référence pour les langues.

Le même travail est en train d'être fait pour l'anglais.

Sur les bulletins de la classe de 7<sup>e</sup> figure une appréciation de la compréhension, de l'expression orale et de l'expression écrite.

Pour accéder aux formations du cycle supérieur du régime technique, les exigences en langue restent élevées.

*Enseignement du français dans l'enseignement secondaire général.*

L'élaboration de nouveaux manuels de français pour les classes de VIIe, VIe et Ve est en préparation. Les nouveaux programmes mettront l'accent sur les connaissances essentielles et obligatoires. Les niveaux-seuils à atteindre seront définis pour chaque année scolaire.

**10. Enseignement postprimaire : compensation**

*à adapter, dans l'enseignement postprimaire, le système de compensation qui devrait mieux tenir compte des problèmes spécifiques posés par les problèmes linguistiques divers des élèves fréquentant l'école luxembourgeoise,*

Une adaptation du système de compensation ne saurait être synonyme de bradage et de dévalorisation de l'effort et de la qualité.

Deux mesures ont été décidées l'année passée et inscrites au règlement grand-ducal du 20 décembre 2001 ; elles sont applicables depuis la rentrée 2002/03:

- le seuil de compensation d'une note insuffisante est relevé de 25 à 27 points. Ceci vaut pour toutes les classes de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique ;
- les branches constitutives pour une section, appelées branches fondamentales, sont introduites à la nouvelle division supérieure de l'enseignement secondaire. Elles ne peuvent pas être compensées.

Pour l'admission en classe de 10e, les critères de promotion ont été revus de manière à orienter les élèves vers les différentes sections en fonction des bons résultats qu'ils ont obtenus dans les branches qui sont déterminantes pour ces sections (ainsi un élève qui a obtenu de bons résultats en mathématiques peut accéder en technique générale, celui qui a de bons résultats en français peut accéder à la section commerciale.

Dans l'enseignement secondaire technique, la task force "cycle inférieur" a élaboré un projet définissant, pour le français, l'allemand et les mathématiques un socle minimum de connaissances à atteindre à la fin du cycle inférieur. Il sera dès lors possible de faire la distinction entre les connaissances que les élèves doivent avoir acquises pour progresser, et les connaissances additionnelles qu'ils peuvent acquérir.

**11. Enseignement primaire : langues maternelles**

*à permettre, dans l'enseignement primaire, aux élèves de langue étrangère de préserver et de développer, dans la mesure du possible, leurs compétences en langue maternelle tout en veillant à ce que les cours et activités en langue maternelle soient intégrés dans la grille horaire normale des enfants afin d'éviter ainsi de les surcharger par un programme supplémentaire,*

Pour tous les enfants, pour tous les adultes, la langue maternelle a une signification particulière: c'est la langue par laquelle nous apprenons à parler, à penser, à communiquer et à exprimer nos émotions. Elle fait partie de notre identité culturelle. Il est un fait qu'une bonne maîtrise de la langue maternelle constitue un avantage pour l'apprentissage des langues étrangères.

Le projet de loi de base sur l'école spécifie, à l'article N° 11, "L'Ecole est attentive, dans la mesure du possible, à la valorisation de la langue maternelle des élèves".

#### *Education préscolaire*

- Le plan-cadre de l'éducation précoce souligne que le bilinguisme précoce n'est pas à considérer comme un handicap mais un atout (p.20), et que la nécessité d'apprendre le luxembourgeois ne doit pas éclipser la prise en compte de la langue d'origine des enfants. Il précise: "L'école doit prendre en compte la langue d'origine de l'enfant bilingue. On ne saurait insister assez sur l'importance d'une approche positive face à l'enfant et à sa culture, afin que l'apprentissage d'une deuxième langue ne mette pas l'enfant en conflit avec sa langue première".( ....)  
"On peut, dans certains cas, faire appel à des personnes proches de la langue d'origine de l'enfant pour faciliter le passage de la culture familiale à la culture de l'école" (p.21).
- A partir de 2002/03, il est précisé dans le cadre des lettres circulaires de printemps: "dans les classes préscolaires à forte proportion d'enfants portugais, il peut être fait appel à un intervenant lusophone pour une collaboration régulière de quelques heures par semaine dans la classe, en vue de favoriser l'intégration de ces enfants".
- En 2003/04, 3 communes, à savoir Esch/Alzette, Differdange et Mersch ont initié un projet allant dans ce sens. Un premier bilan s'avère très positif: les enfants de langue étrangère comprennent mieux les activités réalisées dans la classe, sont plus confiants en eux-mêmes et apprennent plus rapidement le luxembourgeois.

#### *Enseignement primaire:*

Des cours en langue portugaise et italienne sont intégrés dans l'horaire de l'école primaire<sup>9</sup>. Ces cours se font sur demande des parents et sont intégrés dans l'horaire normal ; les enseignants sont recrutés et payés par les ambassades, le Ministère de l'Education Nationale contribue à l'organisation et à la formation des enseignants.

Le projet de loi portant organisation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire prévoit, dans l'article 70, la possibilité d'engager, sous contrat à durée déterminée et sous le statut d'employé de l'Etat, respectivement d'employé privé au service de l'Etat, des ressortissants étrangers qui ont obtenu dans leur pays d'origine le diplôme les habilitant à y enseigner dans les classes correspondantes.

Au cours de ces 10 dernières années, la demande de cours en langue italienne a fortement diminué, alors que celle de cours en portugais a triplé.

En mai 2002, un nouveau dépliant sur les cours intégrés en langue maternelle a été adressé aux parents d'élèves italiens et portugais ("Apprenons ensemble, impariamo insieme- aprendamos juntos").

---

<sup>9</sup> Les premiers cours intégrés en langue espagnole, italienne et portugaise ont débuté à Differdange en 1983.

La question se pose si à l'avenir nous sommes en mesure de garantir ce type d'enseignement de manière équitable pour chaque communauté.

*Enseignement secondaire:*

Dans l'enseignement secondaire classique, la possibilité de choisir le portugais comme 4e langue dans la division supérieure-section langues a été offerte au Lycée classique de Diekirch. Ce cours a fonctionné pendant quelques années, mais a dû être arrêté en raison du nombre insuffisant d'élèves inscrits. L'offre est cependant maintenue.

## **12. Programmes : interculturelisme**

*à veiller à ce que l'école luxembourgeoise s'ouvre davantage à l'interculturalisme et que les programmes scolaires tiennent compte d'éléments culturels du Luxembourg comme des pays d'origine des enfants étrangers,*

La perspective pluriculturelle est introduite dans une grande partie de nos livres scolaires, qu'il s'agisse de textes de lecture, d'histoire et géographie, d'éducation civique ou d'éducation morale et sociale. L'objectif est d'informer sur les droits de l'enfant, de prévenir l'intolérance, le racisme et le sexisme, et de permettre à tout élève de pouvoir s'identifier avec les contenus.

Nos manuels d'histoire luxembourgeoise véhiculent l'idée que notre pays a toujours été florissant lorsqu'il a coopéré avec d'autres Etats et que sa population s'est ouverte vers l'extérieur. Nos manuels de géographie renseignent tout spécialement sur les pays dont sont originaires une grande partie de nos élèves de langue étrangère.

Quand on parle d'interculturalisme, on pense souvent aux cultures étrangères, et on oublie la notion d'échange. Il importe que tous nos enfants soient également mieux familiarisés avec la culture luxembourgeoise. Dans les nouveaux manuels de luxembourgeois en voie d'élaboration (anthologies de textes), un accent est mis sur la présentation d'éléments culturels du Luxembourg.

Différents projets favorisant l'échange interculturel sont en cours, notamment dans le cadre de projets d'école.

En mars 2002, un projet d'éducation interculturelle pour enfants de 4-8 ans "Dat sinn ech- Das bin ich- Det bin ik- Det er mig", élaboré dans le cadre d'un projet Socrates-Comenius par le Ministère de l'Education nationale, le Ministère de la Famille et le CDAIC (Centre de Documentation et d'Animation Interculturelles) en collaboration avec les Pays-Bas, le Danemark et l'Allemagne a été fourni à chaque école comprenant des classes préscolaires et des classes de 1e et 2e année d'études, ainsi qu'aux crèches et foyers de jour. Le coffret contient 12 histoires mettant l'accent sur ce qui est commun à tous les enfants, quelle que soit leur origine (amitiés, aventures, joies et craintes).

Un projet avec une philosophie similaire, et s'adressant à de jeunes adolescents "Das sind wir 2 - "Das schaff ich schon" - " Dat packen ech" - "Dat lukt me well" , a été diffusé, en 1999, dans toutes les Actions locales pour jeunes, dans les écoles secondaires techniques, aux CNFPC (Centres nationaux de Formation

professionnelle) et au Service National de la Jeunesse. Ce projet vise le développement de l'identité personnelle et la compétence interculturelle.

Un 3e dossier de sensibilisation à la situation des jeunes réfugiés et demandeurs d'asile a été publié en décembre 2000 et diffusé à toutes les écoles secondaires: "Jeunes réfugiés, jeunes au Luxembourg : 1 passé - 1 présent - quel avenir?" Ce projet, présentant des portraits de 5 jeunes réfugiés vivant au Luxembourg, a été coordonné par le Ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports et réalisé par l'ASTI/CDAIC et la Caritas dans le cadre de la campagne : L'intégration des réfugiés dans l'union européenne, avec l'appui du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.

Ces trois derniers projets ont été accompagnés de formations à l'intention des enseignants et éducateurs.

De nombreux autres projets ont été mis en place, aussi bien dans l'éducation préscolaire que dans l'enseignement primaire et secondaire. Pour n'en citer que quelques-uns:

- activités d'éveil aux langues dans l'éducation préscolaire ayant comme objet de sensibiliser tous les enfants aux différentes langues présentes dans la classe;
- bibliothèques multiculturelles: recommandation du Ministre en mars 2004 d'équiper les bibliothèques scolaires et de classe de livres en langues italienne et portugaise;
- traductions de livres pour enfants réalisées par des enseignants, des parents et des médiateurs interculturels; des parents de langue étrangère racontent des histoires dans leur langue maternelle à toute la classe;
- 5e et 6e années d'études: La culture romaine dans le dialogue entre cultures (sur initiative de l'ambassade du Portugal, en collaboration avec l'ambassade d'Italie). Projet mis en place en 2003 et 2004.

### **13. Formation professionnelle francophone :**

*à mettre en place davantage de voies de formation professionnelle à langue véhiculaire française et à les faire démarrer, si un nombre suffisant de candidats se présente, à la rentrée scolaire 2001. Cette mesure, rendue nécessaire par le fait que de nombreux enfants étrangers arrivent au pays à l'âge de l'adolescence et que leurs connaissances en langue allemande ne leur permettent pas de suivre une formation aux cycles moyen et supérieur de l'EST où la langue véhiculaire est l'allemand, s'inscrit dans le cadre de la loi du 4 septembre 1990 qui a introduit la possibilité de déterminer des modèles spécifiques de fonctionnement et de plans d'études pour certaines classes notamment afin de répondre à d'éventuels besoins particuliers des enfants de migrants,*

En vue d'évaluer la demande de formations professionnelles francophones, le Ministère de l'Education nationale avait effectué, en avril 2001, une enquête auprès de l'ensemble des élèves de 9e EST (3949 élèves). 341 élèves ont manifesté leur intérêt et ce pour des métiers très divers.

Le nombre de formations professionnelles à langue véhiculaire française en langue française a été augmenté d'année en année et institutionnalisé par le règlement grand-ducal du 10 juillet 2003 introduisant des classes à régime

linguistique spécifique au régime technique, au régime de la formation de technicien et au régime professionnel de l'enseignement secondaire technique.

Depuis 2003/04, il est possible pour un élève, dont les connaissances en allemand sont lacunaires, d'apprendre un métier ou de suivre une formation en langue française dans les domaines suivants :

#### Régime professionnel

##### *Apprentissage CATP*

Aide-soignant, boucher-charcutier, boulanger-pâtissier, coiffeur, cuisinier, installateur de chauffage, installateur sanitaire, mécanicien d'autos, métiers de l'électricité, métiers de la mode, métiers de la toiture, serveur de restaurant, traiteur, vendeur qualifié

##### *Apprentissage CITP*

Mécanicien d'autos, installateur de chauffage, installateur sanitaire, électricien, vendeur

##### *Apprentissage CCM*

Coiffeur

#### Régime de formation de technicien

Division administrative et commerciale

Division électrotechnique

#### Régime technique

Division administrative et commerciale

Division technique générale

Au cas où le nombre de candidats n'est pas suffisant, des formations bilingues sont mises en place dans la mesure du possible.

Par ailleurs, un certain nombre de manuels ont été traduits en langue française (voir sous point 14).

Afin de mieux informer les élèves et les familles sur l'offre existante, le ministère a publié, en 2004, un dépliant d'information qui a été distribué à tous les élèves de 9e EST ainsi qu'aux Chambres professionnelles, à l'Administration de l'Emploi et à l'Action Locale pour Jeunes (ALJ).

Dans sa publication Bilan et perspectives (avril 2004), la Chambre des Métiers qualifie la création de classes d'accueil et de classes à régime linguistique spécifique de "pas dans la bonne direction". Elle reconnaît également que l'approche retenue par le Gouvernement ne manque pas de cohérence tant sur le plan pédagogique que sur le plan social. Par ailleurs, elle souligne que "la mise en place de "classes spéciales" répond à la fois à des situations concrètes .... tout en préservant des objectifs politiques et stratégiques que sont l'unité de l'école et le trilinguisme" (p.66)

#### **14. Méthodes d'enseignement : différenciation**

*à rendre possible, tant dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire, pour certaines branches, la différenciation interne et externe en mettant à disposition les moyens humains nécessaires (cf. team-teaching) et en développant des méthodologies adaptées,*

La différenciation comme principe pédagogique est inscrite dans le projet de loi de base sur l'Ecole (article 23).

Des projets de team-teaching ont été mis en place (voir point 7).

De nombreuses classes pour primo-arrivants existent tant au niveau primaire qu'au niveau postprimaire. Elles sont décrites au point 22.

##### *Classes pour élèves en difficultés d'apprentissage à l'enseignement primaire:*

En vue d'éviter l'exclusion d'enfants présentant de graves difficultés d'apprentissage, de nouvelles classes d'intégration sont progressivement mises en place dans l'enseignement primaire. Ces classes sont organisées dans les grands centres scolaires et l'enseignement y est assuré par branches entières pour les élèves qui éprouvent trop de difficultés à suivre cette ou ces disciplines dans leur classe régulière. L'évaluation dans cette branche se fait également dans les classes d'intégration. Si le nombre d'enfants en difficultés l'exige, les classes sont prises en charge par une équipe d'enseignants.

##### *Régime préparatoire*

Le système modulaire permet une approche différenciée. Depuis la rentrée 2001, des classes à enseignement fondamental ont été mises en place à l'intention des élèves en très grande difficulté d'apprentissage. Il s'agit de classes à l'intention d'élèves qui sortent de l'enseignement primaire sans avoir atteint le niveau de la 6e année d'études. Ces classes ayant obtenu d'excellents résultats, elles sont désormais offertes dans 6 lycées différents.

##### *Traductions de manuels*

De nombreuses traductions de manuels scolaires ont été réalisées:  
pour l'enseignement primaire:

- le livre de mathématique pour la 3e année,
- les unités d'éveil aux sciences et le manuel de géographie;

pour l'enseignement secondaire technique:

- un manuel d'histoire a été traduit en français,
- des éditions bilingues français / allemand ont paru:
  - éducation civique et connaissance du monde pour le cycle moyen et supérieur de l'EST
  - histoire, géographie et éducation civique pour les classes de 7e-9e du régime préparatoire (en cours de publication)

pour la formation professionnelle:

des traductions de manuels et fiches de travail ont été effectuées pour les sections suivantes:

bâtiment, installateurs chauffage-sanitaire, instructeurs auto-école, instructeurs de natation et mécanicien.

### **15. Pédagogie de l'appui et de l'accueil : formation des enseignants**

*à développer une véritable pédagogie de l'appui et de l'accueil, intégrée dans la formation de tous les enseignants,*

Dans le cadre de la formation de base et de la formation continue des enseignants, des cours d'éducation interculturelle, de communication avec les parents d'élèves, de gestion des classes hétérogènes, etc. sont offerts. Il est certain que ces efforts doivent encore être intensifiés, de manière à ne pas constituer des offres complémentaires, mais des éléments constitutifs importants de la formation des enseignants, car la composition pluriculturelle de nos classes n'est pas une exception, mais la règle.

Dans la formation initiale des instituteurs, relevant du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, des contenus de formation spécifiques ont été introduits dans les curricula des 3 années de formation.

Pour ce qui est de la formation continue au niveau préscolaire, primaire et secondaire, des offres de formation ayant comme thème l'éducation interculturelle, la pédagogie de la différenciation, etc. sont faites régulièrement. Elles sont très inégalement fréquentées.

Différentes formations spécifiques ont été offertes aux enseignants accueillant des enfants de demandeurs d'asile dans leur classe.

Les enseignants des nouvelles classes d'accueil de l'enseignement secondaire technique bénéficient d'un encadrement et de réunions d'échange coordonnées par le Service de la scolarisation des enfants étrangers ainsi que de formations spécifiques (français langue étrangère, différenciation, évaluation).

### **16. Méthodes : appui interne et externe**

*à prévoir, dans la mesure du possible, dans le cadre de l'horaire scolaire, des mesures d'appui interne (dans la classe) et si besoin en est, externe (avec prise en charge en groupes restreints et concertation entre titulaires),*

*Début de la scolarité:*

Les communes à forte densité étrangère ont été invitées à organiser, dans le cadre des mesures d'appui, des cours intensifs en langue luxembourgeoise pour l'éducation préscolaire, afin de donner les meilleures chances de réussite aux enfants.

*Enseignement primaire:*

Des cours d'appui dans le cadre de l'horaire scolaire sont mis en place dans la quasi-totalité des écoles primaires et un grand nombre de communes ont réorganisé leur offre aux enfants en très grandes difficultés d'apprentissage, créant dans les grands centres scolaires des classes d'enseignement spécialisées dites classes d'intégration.

*Enseignement secondaire:*

Depuis 2002/03, en classe de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire et secondaire technique, en cas de note insuffisante en allemand, français ou mathématiques au premier trimestre, l'élève doit obligatoirement suivre un cours d'appui qui lui sera imposé par le conseil de classe. L'objectif de cette mesure est d'offrir à chaque

élève, dès l'apparition des premières difficultés, des aides sous forme d'exercices et de répétitions supplémentaires et d'augmenter ainsi ses chances de réussite. Une étude réalisée par le ministère de l'Education montre que le cours d'appui obligatoire bénéficie le plus aux élèves qui n'ont qu'une seule note insuffisante.

### **17. Aide aux devoirs et appui : soutien aux communes**

*à soutenir les communes lors de la mise en place de structures d'aide aux devoirs et, le cas échéant, de mesures d'appui,*

A l'enseignement primaire, les structures d'accueil relèvent de la compétence des communes et sont gérées par le Ministère de la Famille.

Le Ministère de l'Éducation nationale prend en charge l'aide aux devoirs à domicile prestée par des enseignants ainsi que les cours d'appui (au total 1500 heures en 2003/04).

La finalité des devoirs à domicile a été rappelée à tous les enseignants de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. En même temps, il a été insisté sur la préparation, ainsi que sur le contrôle et la correction des devoirs en classe. Les élèves sont censés apprendre à apprendre. Les devoirs à domicile doivent donc consister en des répétitions que l'élève doit pouvoir réaliser seul, sans l'aide d'un adulte.

### **18. Modalités d'évaluation : évaluation formative**

*à réfléchir sur une modification du système d'évaluation, notamment en langues, afin d'accorder, à côté du système normatif se référant essentiellement aux connaissances acquises par l'élève à un moment donné de l'année scolaire, plus de place à l'évaluation formative qui permet de tenir également compte des connaissances de départ d'un élève et de mesurer les progrès accomplis par rapport à ces connaissances de départ,*

Dans l'enseignement primaire, les nouveaux bulletins décrivent pour les branches principales l'objectif à atteindre au cours de chaque année scolaire, ainsi que les compétences transversales; ils comportent également une rubrique concernant l'attitude au travail et le comportement social;

Depuis 2003/04, les enseignants des classes de 2<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> année d'études disposent d'épreuves communes au niveau national, étalonnées, visant à évaluer les capacités et connaissances des élèves vers la fin des différents degrés d'enseignement. La passation de ces épreuves est facultative (voir point 6).

Dans le régime préparatoire, les nouveaux bulletins pour les classes à enseignement fondamental évaluent de manière plus nuancée les compétences. Ces bulletins s'inspirent des directives du Conseil de l'Europe (Portfolio, Cadre européen commun de référence pour les langues ).

L'élaboration de bulletins similaires est prévue pour le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique.

L'évaluation formative est mentionnée dans l'instruction de service du 8 avril 2002 sur l'évaluation des élèves de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

## **19. Formation des enseignants :**

*à mettre en place, pour les enseignants de tous les ordres d'enseignement, des possibilités de formation initiale et continue comportant plus d'éléments spécifiques concernant directement les questions posées par l'intégration et l'interculturalisme, les pédagogies de la différenciation, la pédagogie de l'accueil et de l'appui ainsi que la gestion des relations avec les parents d'élèves,*

Une offre de formation continue est régulièrement proposée aux enseignants du primaire et du secondaire. En 2002-2003, 217 formations ont été offertes par le ministère de l'Education, d'une durée variant de 2 à 80 heures. Le nombre des inscriptions est en augmentation constante: de 1322 en 1995/96, il est passé à 2094 en 2000/01, et à 3841 en 2002/03.

Dans le souci de bénéficier de la richesse d'un travail en équipe interdisciplinaire, l'offre de formation continue s'adresse à tout le personnel enseignant et socio-éducatif.

Chaque année des priorités sont définies. Ainsi, en 2003/2004, les priorités suivantes ont été retenues afin de promouvoir la réussite scolaire des élèves mais aussi pour renforcer le rôle de l'enseignant au sein de la communauté scolaire:

- la pédagogie différenciée
- la promotion de la lecture
- l'évaluation par compétences
- l'application pédagogique des outils de l'information et de la communication
- les stratégies promouvant la santé des jeunes, en insistant tout particulièrement sur l'éducation par le sport
- le développement de l'école apprenante fondée sur la coopération et la communication de toute la communauté scolaire, notamment en ce qui concerne l'information et le dialogue avec les parents d'origine sociale et culturelle très diverses.

Des projets de formation continue interne dans les lycées connaissent beaucoup de succès.

Dans le régime préparatoire, un réseau d'échange de bonnes pratiques est coordonné par le SCRIPT et encadré par l'Université de Namur.

## **20. Dialogue avec les parents d'élèves et partenariat :**

*à introduire une pédagogie sachant impliquer les parents dans la scolarité de leurs enfants et créer ainsi un partenariat scolaire bénéfique pour les élèves,*

L'information des parents d'élèves me tient particulièrement à cœur. Elle a été inscrite dans le projet de loi de base sur l'école (art. 39 à 42), comme dans le projet de loi portant organisation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire (art.104).

Les lycées sont encouragés à établir des contrats scolaires, définissant les droits et obligations de tous les partenaires intervenant dans l'éducation des jeunes.

Certains parents connaissent moins bien l'école luxembourgeoise que d'autres, et des efforts particuliers doivent être faits à leur intention.

### *Réunions d'information à l'intention des parents portugais et capverdiens:*

Depuis 2002, une campagne ciblée d'information à l'intention des parents d'élèves capverdiens et portugais a été mise en place et a connu un grand succès<sup>10</sup>.

Au ministère de l'Education, un numéro d'appel a été mis en place où les parents peuvent poser, une fois par semaine, leurs questions en langue portugaise.

### *Centre de psychologie et d'orientation scolaire*

Le Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaire a lancé le projet "Boussole", comprenant un cycle de conférences ainsi que des groupes d'échange destinés plus spécifiquement aux parents d'élèves d'origine étrangère. Les activités proposées ne sont pas seulement conçues comme une aide aux parents et élèves pour se situer au mieux dans le système scolaire luxembourgeois, mais aussi comme un accompagnement au quotidien face aux diverses problématiques liées à l'adolescence. Les discussions sont axées sur les spécificités de l'origine étrangère des participants. Ces groupes d'échanges et ces conférences s'efforcent à intensifier le dialogue avec les parents d'origine étrangère et à les impliquer au mieux dans la scolarisation de leurs enfants.

Par ailleurs, dans tous les Services de psychologie des lycées, une personne de référence spécifique a été désignée pour le contact avec les parents d'élèves étrangers.

### *Médiateurs interculturels.*

Pour ce qui est des enfants de demandeurs d'asile, le Ministère de l'Education nationale a engagé, dès 1999, des médiateurs interculturels en provenance des pays d'origine des demandeurs d'asile, afin de faciliter la communication et la compréhension entre les enfants, les familles et les enseignants.

En vue de faciliter l'insertion scolaire des enfants d'origine portugaise ou capverdienne, le ministère de l'Éducation nationale propose, depuis janvier 2004, aux enseignants et responsables scolaires ainsi qu'aux parents d'élèves les services de médiateurs interculturels parlant portugais et créole. Les trois médiateurs, engagés à cette fin, ont accompli leur scolarité partiellement ou entièrement au Luxembourg. Ils ont fait des études préparant à la fonction d'instituteur ou de professeur et travaillent ou ont travaillé, dans l'école luxembourgeoise.

Le projet de loi portant organisation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire prévoit, dans l'article 71, la possibilité d'engager des médiateurs interculturels sous le statut d'employé de l'Etat, respectivement d'employé privé au service d l'Etat, sans qu'ils doivent se soumettre à une épreuve vérifiant la connaissance des trois langues administratives telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues.

---

- <sup>10</sup> deux réunions ont été organisées ensemble avec l'Association capverdienne du Luxembourg: mai 2002, avec 280 parents capverdiens présents, avril 2004, avec 200 personnes présentes  
- deux réunions à l'intention des parents portugais ont été organisées ensemble avec la CCPL/Confédération des communautés portugaises au Luxembourg (juin 2003 avec 500 personnes présentes, et 2004, avec 300 présences)

## *Publications*

La communication avec tous les parents se fait en plusieurs langues, et des efforts particuliers sont faits aux moments-charnière de notre enseignement.

Ainsi, je me suis adressée directement aux parents d'élèves, dans un dépliant en trois langues "Fir e gudde Schoulufank - Bienvenue à l'école primaire - Bemvindo à escola primária" qui, depuis l'année scolaire 2002/03, est envoyé à tous les parents d'élèves de 1<sup>re</sup> année d'études, et qui souligne l'importance du soutien parental et de la bonne collaboration entre parents et école.

La brochure "Que faire après la 6e année d'études primaires?" est éditée en allemand, français et portugais. Des réunions d'information sur le passage primaire-postprimaire sont organisées dans l'ensemble du pays et fréquentées par 80% des parents; quelques-unes se font en français.

Dans l'enseignement secondaire, un carnet de liaison a été introduit, destiné à l'inscription des notes et des devoirs en classe, mais aussi aux communications d'informations aux parents.

## **21. Charte scolaire:**

*à soutenir l'élaboration d'une charte scolaire définissant les droits et devoirs des différents partenaires scolaires - élèves, parents, enseignants, directeurs, responsables administratifs et politiques,*

La charte scolaire est inscrite au projet de loi portant organisation des lycées et lycées techniques, soumise au vote des Députés (document parlementaire 5092). Elle est obligatoire pour tous les lycées.

Il s'agit d'un engagement de l'ensemble de la communauté scolaire de respecter un certain nombre de règles de conduite fondées sur les droits et devoirs de chacun de ses membres. Ainsi l'élève cesse d'être un objet d'enseignement pour devenir un sujet responsable qui possède des droits et qui assume des devoirs. L'éducation est aujourd'hui inséparable de la notion de devoirs. L'expérience pédagogique prouve d'ailleurs que la grande majorité des élèves sont prêts à assumer des devoirs à condition qu'ils en comprennent le bien-fondé et qu'ils se sentent capables de satisfaire aux exigences qu'on leur impose. Par ailleurs, l'exercice par les élèves de leurs droits et le respect de leurs obligations dans le cadre scolaire contribuent à les préparer à leurs responsabilités de citoyens. Les parents peuvent être associés comme partie contractante à la charte; dans ce cas, ils s'engagent à maintenir le contact régulier avec les enseignants, à suivre le travail et les résultats de l'enfant, etc. Le lycée, de son côté, garantit aux parents le droit à une information suivie et, le cas échéant, une offre d'aide et de dépistage des déficiences précoces éventuelles.

## **22. Accueil des primo-arrivants :**

*à continuer, en matière d'accueil d'élèves primo-arrivants, sa politique de diversité de l'offre scolaire, à développer les structures adéquates dans les différentes régions du pays et à se montrer flexible lors de l'apparition de nouveaux phénomènes migratoires spécifiques. Une intégration rapide des élèves dans les classes normales et une préparation spécifique des enseignants sont à considérer comme des priorités,*

*Classes d'accueil, classes d'insertion et classes à régime linguistique spécifique dans l'enseignement secondaire technique.*

Deux règlements grands-ducaux ont été adoptés le 10 juillet 2003:

- le règlement grand-ducal portant institution de classes d'accueil et de classes d'insertion dans le cycle inférieur et le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique,
- règlement grand-ducal introduisant des classes à régime linguistique spécifique au régime technique, au régime de la formation de technicien et au régime professionnel de l'enseignement secondaire technique.

*Classes pour primo-arrivants dans l'enseignement primaire:*

En 2003/04, 24 classes d'accueil destinées aux élèves nouvellement arrivés au pays ("primo-arrivants") fonctionnent dans un certain nombre de grandes communes. Le but en est l'apprentissage intensif d'une langue d'enseignement, suivie de l'apprentissage d'une deuxième langue dès que la première a dépassé la phase de consolidation. Dans la mesure du possible, l'enseignant commence avec la langue qui est la plus proche de la langue maternelle des élèves. En principe un enfant ne doit pas séjourner plus d'une année en classe d'accueil, et, en vue de favoriser une intégration rapide dans les classes normales, il est recommandé de prévoir, dès le début du séjour en classe d'accueil, l'intégration partielle des enfants dans des "classes d'attache", correspondant au niveau d'âge des enfants primo-arrivants.

Désormais on essaie, dans certaines communes, d'intégrer immédiatement les élèves récemment arrivés dans des classes régulières, et de prévoir parallèlement des cours intensifs de langue pendant 7 à 8 heures par semaine.

*Classes d'accueil et d'insertion dans le cycle inférieur de l'enseignement secondaire*

13 classes d'accueil accueillant 195 élèves fonctionnent, depuis 2003/04, dans toutes les régions du pays (Lycée Technique du Centre à Luxembourg, Lycée technique d'Esch/Alzette, Lycée technique Nic Biever de Dudelange, Lycée Mathias Adam de Pétange, Lycée technique d'Ettelbruck et Lycée du Nord à Wiltz). Elles sont destinées aux élèves récemment arrivés au pays âgés de plus de 12 ans. Le suivi des élèves et l'encadrement comme la formation des enseignants sont assurés par le Ministère de l'Education.

Des classes d'insertion où les élèves du cycle inférieur apprennent l'allemand (classes STA), respectivement le français (classes STF) de manière intensive ont été offertes depuis longtemps au Lycée technique du Centre à Luxembourg. A partir de la rentrée 2004/05. Il est prévu d'offrir de telles classes également au Nord et au Sud du pays.

*Classes modulaires francophones*

Enfin, des classes modulaires francophones fonctionnent aux lycées techniques d'Esch-sur-Alzette, Diekirch/annexe Mersch Dudelange, Ettelbruck, Luxembourg (LTC), Pétange, Wiltz.

Les classes à régime linguistique du cycle moyen et supérieur sont décrites sous le point 13.

### **23. Recherche pédagogique :**

*à promouvoir la recherche dans le domaine de l'apprentissage et de la didactique des langues, étant donné que le Luxembourg constitue un terrain d'observation et de recherche privilégié, et à assurer le lien entre recherche pédagogique et enseignement, en y impliquant les enseignants,*

*Recherches en cours:*

- PISA 2 : le Ministère de l'Education nationale participe au 2e volet du programme PISA (publication du rapport national en décembre 2004)
- Portfolio Européen des Langues (points 8,9,10). Dans ce contexte, le Ministère de l'Education nationale collabore, suite au sommet de Lisbonne, à la construction d'un indicateur européen de langues étrangères
- Le Luxembourg participe aux différents groupes de travail ayant pour objet la prise en compte des langues étrangères dans le cadre de programmes d'évaluation internationale
- Evaluation de l'efficacité des classes fonctionnant d'après le concept pédagogique "Offener Unterricht" au Grand-Duché de Luxembourg (SCRIPT). Rapport final prévu pour le 1er semestre de 2005.
- Les enfants de 3 à 10 ans à l'école luxembourgeoise: tirer le meilleur parti du plurilinguisme (Université du Luxembourg en collaboration avec le SCRIPT et l'Université de Liège)

### **24. Documentation statistique :**

*à mettre en place un instrument statistique fiable permettant de suivre de près et régulièrement les résultats scolaires des différents groupes d'élèves.*

- Une version remaniée et complétée des statistiques sur l'éducation est éditée depuis 2002 et paraît tous les ans: « Les chiffres clé de l'Education nationale - statistiques et indicateurs». Les statistiques sont également disponibles sur le site Internet du Ministère de l'Education.<sup>11</sup>
- La consultation nationale "Votre école et vous" a été réalisée en 2004. Le rapport final a été diffusé à toutes les écoles. Une extension de ce projet aux élèves et parents d'élèves est en cours.
- Le logiciel "Scolaria" (élaboration, gestion et transmission des données concernant l'organisation scolaire des communes et des syndicats scolaires) a été utilisé par plus de 70% des communes en 2003/04. Sa généralisation est prévue pour la rentrée 2004/05.
- La phase d'essai du projet "fichier élèves" de l'enseignement secondaire et secondaire technique est terminée. Ce fichier permet le suivi de la progression et des résultats des élèves. Son implémentation au niveau national est en cours.

---

<sup>11</sup> <http://www.script.men.lu>

## **Remarques finales**

Les 24 points de la motion adoptée par la Chambre des Députés en novembre 2000, comme les mesures décrites dans le présent rapport, ne sont pas à considérer de façon isolée. Il s'agit d'un ensemble dont les éléments sont interdépendants.

En éducation, les effets ne sont jamais immédiats et rarement univoques. Beaucoup de facteurs doivent concourir pour garantir un succès durable.

Ce document est une réponse à une situation qui s'est construite au fil des années. Notre pays est devenu un pays d'immigration et cette migration, au début italienne et portugaise, est maintenant beaucoup plus multiforme. Il est à supposer que l'immigration changera encore avec l'élargissement de l'Europe. Il est évident que d'autres lendemains généreront d'autres questions, auxquelles il faudra donner d'autres réponses. Cependant, quoiqu'il arrive, le multilinguisme est l'atout de tous nos élèves. Il ne s'agit pas de l'abandonner, mais au contraire de mieux l'assurer.

Vouloir évaluer l'impact direct de chaque mesure, prise individuellement, serait présomptueux. Il s'agira avant tout de rester attentif à la manière et au rythme auxquels notre école évolue vers une école à la fois plus équitable et plus performante. Ce sont les taux de réussite scolaire et de certification, les études sur les acquis des élèves qui, dans quelques années, pourront renseigner sur la pertinence et le succès de mesures mises en œuvre aujourd'hui.

Luxembourg, le 12 mai 2004

## Annexe

### Le Comité de suivi

Le Comité de suivi est un groupe informel qui est composé des membres suivants:

- des représentants du Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports
- un représentant du Collège des Directeurs
- un représentant du Collège des Inspecteurs
- un chargé de direction du régime préparatoire
- un professeur de l'enseignement secondaire
- un professeur de l'enseignement secondaire technique
- un instituteur
- un représentant de la Chambre des Métiers

En fonction des points à l'ordre du jour, il a été fait appel à des experts, et des échanges ont eu lieu avec les présidents des Commissions des programmes, avec des représentants du Centre de psychologie et d'orientation scolaire, des syndicats d'enseignants luxembourgeois et portugais, des associations de parents d'élèves luxembourgeois et étrangers et des associations d'étrangers et de soutien aux étrangers.